

aide pou unCommentaire texte sur Robespierre

Par **Frantouche**, le **21/10/2008** à **12:06**

Bonjour je souhaiterai un avis sur ma problématique et mon plan d'un commentaire:

"Dans un état qui a une constitution, une législation, la jurisprudence des tribunaux n'est autre chose que la loi. Le mot jurisprudence doit être effacé de notre langue."

Problématique:la jurisprudence est elle source d'interprétation et créatrice du droit ?

Plan:

I- les sources du droit:

A- les sources formelles du droit.

B- les sources réelle.

I la jurisprudence : la science du droit:

A- une source du droit

B- une source indirecte du droit

en effet dans ce plan je tente d'abord d'expliquer ce qu'est une source de droit en définissant quelque termes et dans la seconde partie je tente d'expliquer ce qu'est la jurisprudence, u phénomène sociologique

[/b][/u]

Par **Thibault**, le **21/10/2008** à **14:24**

Interroge toi sur le message que veut faire passer Robespierre en disant cela, comme Montesquieu qui définissait le juge comme la bouche de la loi.

Est-ce que la jurisprudence est acceptable dans notre état, sachant qu'il existe une loi clairement écrite ? Cela s'inscrit également dans le contexte révolutionnaire, en fracture avec les parlements d'ancien régime.

Attention ne de pas être trop théorique, analyse le sujet d'une manière plus "pointue". Image not found or type un

Par **Ishou**, le **21/10/2008** à **17:04**

Y a deux topics sur le meme sujet. Pourriez vous concerter